



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bénéficiaires

Question écrite n° 6746

Texte de la question

M. Jean-Paul Durieux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les bénéficiaires de pensions militaires d'invalidité. Il lui demande, d'une part, le nombre de titulaires de ces pensions d'invalidité et de victimes de guerre et ce par catégorie et, d'autre part, la répartition du nombre des pensions d'invalidité selon l'importance du nombre de points d'indice attribué par catégorie de pensions pour 1995 et 1996.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire voudra bien trouver ci-après les informations statistiques qu'il a demandées : 1/ Le nombre de titulaires de pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre en cours de paiement aux 1er janvier 1995, 1996, 1997 et 1998 (prévisions). Le chiffre de pensions au 1er janvier 1998 est simplement une estimation. (Voir tableau dans J.O. correspondant) Cette manière de comptabiliser, en vigueur depuis plusieurs dizaines d'années, n'est plus adaptée à la législation applicable qui reconnaît la qualité de combattant et donc la qualification de guerre, à certains conflits, notamment la guerre d'Algérie. Une modification du cadre statistique est à l'étude. 2/ La ventilation au 1er janvier 1997 du nombre de pensions en paiement par tranche de pourcentage d'invalidité s'établit de la manière suivante. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Durieux](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6746

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 1997, page 4125

Réponse publiée le : 26 janvier 1998, page 425